

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 septembre 2019

Présents: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absent: Rémi Lejop.

Secrétaire de séance: Christophe Carton.

Décisions modificatives de crédits du Budget Primitif 2019 – Décisions N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	165	Indemnisation Commissaire enquêteur PLU	+ 2 000.00 €
20	2033	ONA	Insertion annonces légales PLU	+ 1 617.00 €
21	2183	ONA	Remplacement poste informatique + Windows 10	+ 1 208.00 €
022	022		Dépenses imprévues	-4 825.00 €
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 4 825.00 €
Total				4 825.00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 4 825.00 €
Total				4 825.00 €

Indemnité représentative de logement des instituteurs - Exercice 2019

Monsieur le Maire expose la nécessité de revoir le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, et d'émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité un taux d'augmentation de 0.90 % de l'indemnité de logement des instituteurs.

Rapport du service assainissement – année 2018

Monsieur le Maire présente le rapport du service assainissement pour l'année 2018. Le conseil municipal approuve ce rapport, à l'unanimité.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 77.50 € provenant du remboursement par Monsieur Francis Fournier, de l'eau utilisée à la salle polyvalente de Ville lors de l'installation de son alambic en juillet 2019.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de l'assurance Groupama, d'un montant de 533,62 €, provenant d'un sinistre « dégâts des eaux », survenu au logement communal du 10, rue du Château, en juin 2019.

Motion pour le maintien des Trésoreries de proximité

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics. Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promet les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date.

Pour notre commune, cela se traduirait par la fermeture de la Trésorerie de Noyon.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint.

En outre, il faut rappeler **l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien** notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le Conseil municipal de Ville, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.
- Demande que la Trésorerie de **NOYON** soit maintenue, pérennisée et renforcée **afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.**
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente motion aux services de la DGFIP,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

Remerciement

Madame et Monsieur TROUILLET remercie chaleureusement le Conseil municipal de Ville pour la quête organisée par celui-ci, pour les obsèques de Monsieur CARTON Christian.

Fait à Ville, le 9 Septembre 2019

Le Maire, Philippe BARBILLON

